Nations Unies S/2020/1020



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 octobre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

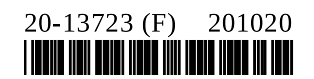
J'ai l'honneur de me référer, dans la présente, au paragraphe 11 de la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte, lorsqu'elle aurait été menée à bien, de l'analyse de la coopération ONU-Union africaine, ainsi que de la structure et de la dotation en ressources du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), afin de permettre de répondre à l'évolution des exigences du partenariat.

Un chef d'équipe indépendant, Said Djinnit, a été choisi pour diriger cette analyse. Il était appuyé dans cette tâche par une équipe interdépartementale comprenant des représentants du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Bureau de la coordination du développement. Le Département de la communication globale, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) faisaient partie d'un groupe consultatif élargi, établi à New York.

Évolution du partenariat

L'équipe chargée de l'analyse a conclu que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine était l'une des relations les plus importantes qui existaient aujourd'hui, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il y avait un large consensus sur le fait qu'un partenariat solide entre l'ONU et l'Union africaine était essentiel pour relever la grande diversité des défis qui existaient en matière de paix et de sécurité en Afrique. À cet égard, la plupart des partenaires estimaient que le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en 2017, constituait un outil important pour l'approfondissement de la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine.

Il est ressorti également de cette analyse que les efforts faits par les dirigeants actuels des deux organisations pour approfondir ce partenariat étaient largement appréciés. Toutefois, de nombreux interlocuteurs ont souligné qu'il fallait se concentrer sur les efforts de mise en œuvre des initiatives et efforts conjoints aux niveaux national et régional. La coopération sur les questions transversales, telles que





les femmes et les jeunes, devait être davantage renforcée, ainsi que le lien existant entre paix et développement.

L'équipe chargée de l'analyse a mis en évidence le fait que, au cours des cinq dernières années, les relations de travail entre les envoyés de l'Union africaine et ceux de l'ONU s'étaient considérablement améliorées, dans le cadre des missions hors Siège comme en dehors des missions. Toutefois, elle a relevé que le temps était venu d'institutionnaliser le partenariat à tous les niveaux des deux organisations afin d'assurer une coopération systématique capable de résister aux changements de direction qui pourraient intervenir à l'avenir dans l'une ou l'autre organisation ou dans les deux.

L'équipe chargée de l'analyse a établi qu'au niveau sous-régional, les meilleurs exemples de collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux en matière de prévention des conflits étaient les bureaux régionaux des Nations Unies, dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Dans les situations de crise, ils avaient montré qu'ils avaient un avantage comparatif, puisqu'ils parvenaient quand il le fallait à harmoniser les positions entre l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux concernés tout en travaillant étroitement avec le Siège de l'ONU.

En outre, l'équipe chargée de l'analyse a salué le soutien apporté par l'ONU à la mise en service du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine et au Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation ainsi qu'à l'action du Réseau des femmes d'influence en Afrique, lancé par l'ONU et l'Union africaine en 2017.

L'équipe chargée de l'analyse a conclu que la collaboration ONU-Union africaine en appui aux opérations de paix de l'Union africaine s'était progressivement accrue au cours de la dernière décennie et constituait une composante importante du partenariat. Dans son rapport sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454), le Secrétaire général avait formulé des recommandations détaillées sur la planification et le suivi de ces opérations, dans le prolongement du rapport de l'examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies des mécanismes existants de financement et d'accompagnement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité de l'Organisation (A/71/410-S/2016/809), dans lequel on pouvait lire que là où les actions préventives avaient échoué, les deux organisations avaient œuvré ensemble au déploiement efficace d'opérations d'appui à la paix, comme par exemple au Darfour, en République centrafricaine, au Burundi, au Mali et en Somalie. Cependant, le partenariat ONU-Union africaine sur les opérations de soutien à la paix avait été confronté à une série de défis sans précédent, face auxquels les deux organisations avaient adopté des mécanismes de coopération adaptés au contexte. D'après l'analyse, les deux organisations étaient convenues de l'importance d'élaborer un cadre général de planification conjointe, garantissant le respect des normes et la supervision des opérations de soutien à la paix conduites par l'Union africaine.

D'autre part, au cours de la dernière décennie, on a vu se multiplier les arrangements ad hoc en matière de sécurité comprenant principalement des forces militaires déployées pour stabiliser des zones de conflit dans telle ou telle sous-région, comme la Force multinationale mixte déployée face à Boko Haram et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel déployée pour combattre divers groupes armés non étatiques à travers le Sahel. Ces coalitions d'États, fondées sur

l'autodéfense collective, fonctionnent en dehors du cadre officiel des communautés économiques régionales et mécanismes régionaux.

L'équipe chargée de l'analyse a affirmé que ces coalitions posaient des défis particuliers à l'ONU et à l'Union africaine car elles opéraient en grande partie sur leur propre territoire et avaient le potentiel de mener des opérations transfrontières dans le cadre de poursuites ; étaient établies en dehors des limites géographiques des forces régionales en attente de l'Union africaine ; étaient tributaires de contributions volontaires, ce qui remettait en cause le commandement et le contrôle de l'ONU ou de l'Union africaine ; ne faisaient pas rapport et ne rendaient pas compte au Conseil de sécurité de l'ONU ni au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine bien qu'elles aient l'autorisation de ces deux organes pour mener leurs opérations.

L'équipe chargée de l'analyse a noté également que les réformes mises en œuvre en janvier 2019 à l'ONU portant sur la gestion et sur la paix et la sécurité avaient contribué à rationaliser l'interface existant entre le Siège de l'ONU et l'Union africaine. La structure régionale responsable de la paix et de la sécurité s'était dotée d'un poste de sous-secrétaire général pour l'Afrique, correspondant au territoire géographique couvert par l'Union africaine. Il existait une entité qui était chargée de fournir un soutien stratégique, politique et opérationnel au partenariat : l'Équipe chargée du partenariat avec l'Union africaine. Le Service des partenariats d'appui, créé au sein du Département de l'appui opérationnel lors de la réforme de l'ONU, servait de point de contact pour l'appui à apporter aux opérations de paix non onusiennes, dont les opérations de paix de l'Union africaine.

Facteurs clés jouant sur le partenariat

L'équipe chargée de l'analyse a rappelé que plusieurs facteurs structurels et liés à la culture institutionnelle jouaient sur le partenariat ONU-Union africaine. La relation entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine revêtait une importance primordiale dans le cadre de ce partenariat. Or, cette relation, qui était déjà forte d'une décennie de débats et de réunions annuelles, pouvait encore être améliorée. Les difficultés portaient essentiellement sur les méthodes de travail qui présidaient à la participation des Conseils, notamment lors des visites conjointes, les mesures à prendre face à la situation qui régnait en Libye et le financement des opérations de soutien à la paix.

L'équipe chargée de l'analyse a noté que ces différences étaient ancrées dans des idées erronées – de part et d'autre – des attributions qui incombaient soit au Conseil de sécurité de l'ONU soit au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et qu'il y avait un mépris apparent des vues de ce dernier.

Par conséquent, il ne sera pas facile de parvenir à une convergence stratégique entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ce qui pourrait continuer de nuire à la coopération entre les deux organisations. Cela étant, tous les interlocuteurs ont dit qu'il fallait approfondir la coopération, notamment grâce à une plus grande participation des trois États Membres africains élus au Conseil de sécurité de l'ONU. L'action conjointe ONU-Union africaine pour prévenir les conflits et les combattre est compliquée par l'ambiguïté qui existe à propos de l'application du principe de subsidiarité entre l'ONU, l'Union africaine et ses communautés économiques régionales et mécanismes régionaux.

En outre, l'équipe chargée de l'analyse a dit qu'il fallait renforcer la cohérence opérationnelle des divers cadres existant entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, et les liens entre eux. Les deux organisations faisaient certes des efforts ensemble pour renforcer les différents piliers – Action

humanitaire, Droits humains, Développement, Paix et sécurité –, mais il devait y avoir une meilleure articulation entre tous ces piliers.

En ce qui concerne la consolidation de la paix, si l'ONU et l'Union africaine s'employaient à instaurer une plus grande cohérence opérationnelle, l'absence d'analyses et de planification intégrées conjointes nuisait à la cohérence des efforts multilatéraux de consolidation de la paix et ne répondait pas aux attentes de l'Union africaine, qui souhaitait jouer un rôle plus important en la matière.

Des progrès avaient été accomplis par les pays africains s'agissant de l'organisation des élections, mais, d'après l'équipe chargée de l'analyse, il restait deux domaines problématiques : les capacités limitées des organismes de gestion des élections et des tribunaux constitutionnels et les faiblesses dans la gestion des transitions politiques au lendemain d'élections réussies.

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1[er] juillet 2010 par la résolution 64/288 de l'Assemblée générale afin de rationaliser la présence à Addis-Abeba du Secrétariat de l'ONU œuvrant sur les questions de paix et de sécurité ; renforcer le partenariat ONU-Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité ; faire en sorte que l'ONU apporte un soutien coordonné et cohérent à l'Union africaine tant sur les questions d'appui opérationnel à court terme que sur le renforcement des capacités institutionnelles à long terme.

L'équipe chargée de l'analyse a noté que, si ce vaste mandat restait valable, le rôle du BNUUA avait évolué avec le partenariat et plus encore du fait de la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité mentionné plus haut. Depuis sa création, le Bureau s'était concentré sur l'appui à la planification et à la gestion des opérations de paix de l'Union africaine et d'autres missions en cours et sur l'élaboration de politiques et de pratiques institutionnelles en matière de prévention des conflits, de médiation, d'état de droit, de droits humains, de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration. Le BNUUA était largement apprécié, notamment dans son rôle de principale instance de liaison quotidienne avec l'Union africaine. La plupart des partenaires avaient exprimé leur soutien au renforcement du Bureau et relevé le rôle exemplaire que la direction du Bureau avait joué en assurant le dialogue avec les partenaires et en augmentant la fréquence des séances d'information destinées au Conseil de paix et de sécurité et aux hauts fonctionnaires de l'Union africaine. Il ressortait donc de l'analyse réalisée qu'il fallait renforcer le rôle de coordination du Bureau en matière de paix et de sécurité.

En ce qui concerne le lien entre paix et développement, les entités, fonds et programmes des Nations Unies qui apportaient leur soutien à l'Union africaine sur les questions de paix, de sécurité et de développement avaient demandé que la coordination entre le Bureau et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) se fasse de manière plus cohérente. De l'avis de l'équipe chargée de l'analyse, cela s'inscrivait dans le droit fil de la directive publiée par la Directrice de cabinet le 21 mars 2019 sur la coordination des piliers Politique, Paix et sécurité et Développement par l'intermédiaire du BNUUA et de la CEA, respectivement.

L'équipe chargée de l'analyse recommandait de créer un mécanisme interdépartemental qui relierait les points focaux du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel et d'autres départements et entités afin d'apporter un soutien harmonisé et complet au BNUUA.

Recommandations

À la suite des consultations tenues avec diverses parties prenantes clés, l'équipe chargée de l'analyse recommande notamment de redéfinir les priorités concernant les domaines de coopération : elle recommande qu'à court et à moyen terme, les deux organisations accordent la priorité à un nombre limité de domaines susceptibles de déboucher sur une coopération tangible aux niveaux national et régional. À cet égard, elle recommande de redéfinir les priorités du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité quant à leur portée afin de se concentrer sur la prévention, la médiation, la pérennisation de la paix et les opérations de soutien à la paix, tout en renforçant les domaines transversaux, notamment ceux concernant les questions de genre et les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que le lien entre paix et développement. Elle recommande également d'harmoniser le partenariat ONU-Union africaine grâce à l'élaboration d'une stratégie d'ensemble ONU-Union africaine englobant les divers cadres existants, puisque cela permettrait d'améliorer la cohérence interne à l'ONU et la coordination avec l'Union africaine. Elle recommande en outre que l'ONU renforce l'appui qu'elle apporte aux cadres, initiatives et mécanismes continentaux de l'Union africaine ainsi qu'à leur capacité d'améliorer la participation et la protection des femmes aux niveaux local, national et régional.

L'équipe chargée de l'analyse formule également les recommandations suivantes :

1. **Convergence stratégique entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine** : L'équipe chargée de l'analyse recommande que les deux conseils alignent et ordonnancent leurs programmes de travail afin de faciliter les positions adoptées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et éclairer les décisions prises par le Conseil de sécurité de l'ONU sur un même sujet. Il est recommandé que le BNUUA facilite la tenue régulière d'échanges informels entre les représentants des États membres du Conseil de sécurité de l'ONU à Addis-Abeba et les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, afin de favoriser la compréhension et la coopération entre les deux conseils. Cela peut s'accompagner d'initiatives semblables à New York, qui seront facilitées par la Mission permanente d'observation de l'Union africaine. D'autre part, en consultation avec l'Union africaine, l'ONU devrait institutionnaliser la tenue annuelle à New York de l'atelier du Comité d'experts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour débattre des méthodes de travail du Conseil de sécurité de l'ONU, tout en envisageant de faciliter en retour les visites d'experts du Conseil de sécurité au Conseil de paix et de sécurité.

2. **Prévention des conflits** : L'équipe chargée de l'analyse recommande que les deux organisations tirent parti de leurs systèmes existants pour produire une analyse mensuelle aux fins de l'alerte rapide et des options en vue d'une intervention rapide. Les bureaux responsables des différentes régions au Siège de l'ONU, les bureaux régionaux de l'ONU ainsi que les bureaux spécialisés et thématiques, les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux ainsi que le BNUUA et la Commission de l'Union africaine au niveau d'Addis-Abeba devraient être associés, lorsque cela est possible, aux réunions visant à faire un tour d'horizon prospectif. L'équipe chargée de l'analyse recommande également d'établir davantage de bureaux régionaux dotés de toutes les attributions d'un bureau de l'ONU pour faciliter les efforts de prévention et de médiation, là où cela est possible. Elle recommande en outre que les deux organisations élaborent un rapport conjoint établissant un état des

lieux de la prévention en Afrique, y compris le renforcement des capacités de prévention locales, nationales et régionales en Afrique.

3. **Élections et gouvernance** : L'équipe chargée de l'analyse suggère que l'ONU et l'Union africaine cherchent et étudient comment renforcer ensemble les capacités des organismes nationaux de gestion des élections et des conseils constitutionnels. L'ONU et l'Union africaine sont encouragées à envisager les mesures à mettre en place éventuellement pour soutenir et conseiller les États sur la manière d'élaborer des cadres qui facilitent les transitions démocratiques d'un gouvernement élu au suivant.

4. **Appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine** : L'équipe chargée de l'analyse recommande que l'ONU mette au point un modèle d'appui qui repose sur les enseignements tirés des opérations existantes de l'ONU et de l'Union africaine menées dans des environnements de conflit complexes, en veillant à ce que l'ONU soit à la fois un partenaire et un prestataire de services pour les opérations de paix de l'Union africaine. L'accélération des efforts déployés par l'ONU et l'Union africaine est encouragée dans les domaines suivants : développement de la concertation en matière de prise de décisions (processus conjoints de planification, de rapport et d'examen) ; gestion financière (projets de budget et rapports sur l'exécution des budgets) ; cadres réglementaires de l'Union africaine (droit international humanitaire, droits humains, conduite/discipline). L'équipe chargée de l'analyse recommande également que l'ONU renforce l'action qu'elle mène pour aider l'Union africaine à élaborer des politiques et des orientations stratégiques sur la conduite des opérations de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne la constitution des forces, la planification préalable au déploiement et les besoins en formation pour veiller à la disponibilité opérationnelle et faire en sorte qu'il y ait un commandement et un contrôle adéquats.

5. **Nouveaux arrangements ad hoc en matière de sécurité** : L'équipe chargée de l'analyse recommande que, s'appuyant sur les enseignements tirés de missions telles que le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ainsi que la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'ONU et l'Union africaine envisagent de procéder ensemble à un examen des arrangements ad hoc en matière de sécurité, notamment les facteurs favorables, tels que l'unité de commandement, le recours à la force et les options en matière d'appui émanant de l'ONU et de l'Union africaine. L'équipe chargée de l'analyse préconise également que l'ONU et l'Union africaine renforcent encore leur dialogue avec les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux et que soit encouragé, dans le cadre de ces arrangements ad hoc en matière de sécurité, le respect des procédures et des normes exigé de tous les soldats, unités et personnes servant dans les opérations de soutien à la paix qui sont mandatées et autorisées par l'Union africaine.

6. **Consolidation de la paix** : L'équipe chargée de l'analyse met en évidence la nécessité d'aller au-delà d'une collaboration axée sur des projets avec l'Union africaine, pour passer à une coordination et à une mise en œuvre efficaces de la prévention structurelle au niveau national. Elle recommande également que l'ONU plaide auprès de la Banque mondiale et de l'Union européenne en faveur de la pleine intégration de l'Union africaine dans les évaluations et les processus de planification multilatéraux en matière de consolidation de la paix, tels que les évaluations en vue du relèvement et de la consolidation de la paix, afin de renforcer l'appropriation et la cohérence.

7. **Application claire et prévisible du principe de subsidiarité** : L'équipe chargée de l'analyse recommande de renforcer la cohésion continentale en associant les dirigeants des communautés économiques régionales et mécanismes régionaux aux réunions de haut niveau ONU-Union africaine qui se tiennent deux fois par an. Elle suggère en outre que le dialogue engagé par l'ONU avec les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux et l'Union africaine favorisera la cohésion continentale et permettra une coordination adéquate.

Observations

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à la Commission de l'Union africaine, aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU, au Groupe des États d'Afrique, aux représentants de l'Union européenne et aux autres partenaires internationaux, qui ont collaboré étroitement avec l'équipe chargée de l'analyse et lui ont apporté leur soutien.

Je suis entièrement d'accord avec la conclusion de l'équipe chargée de l'analyse, selon laquelle le partenariat ONU-Union africaine est l'une des relations les plus importantes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et une pierre angulaire du multilatéralisme. Les problèmes de paix et de sécurité auxquels le continent africain doit faire face actuellement sont extrêmement complexes ; ni l'ONU ni l'Union africaine ne peuvent s'y attaquer seules. Le partenariat est donc essentiel.

Je prends note de la recommandation issue de l'analyse selon laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent aligner et ordonnancer autant que possible leurs programmes de travail afin de faciliter les positions adoptées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et éclairer les décisions prises par le Conseil de sécurité de l'ONU sur un même sujet. À ce propos, je me réjouis de la concrétisation de l'engagement pris par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité lors de leur douzième réunion consultative annuelle conjointe tenue à New York le 19 juillet 2018, concernant en particulier leur intention de s'entendre sur les modalités de visites conjointes en Afrique. Le Secrétariat de l'ONU est disposé à prêter son concours à cette fin. Les trois membres africains du Conseil de sécurité de l'ONU pourraient jouer un rôle clef s'agissant de favoriser la cohérence entre les deux conseils.

Je suis convaincu que nos deux organisations gagneraient à institutionnaliser davantage la collaboration entre elles à tous les niveaux et que notre action en Afrique en bénéficierait, et à cette fin, après l'élection des commissaires de l'Union africaine, j'envisagerai avec eux la possibilité d'organiser un séminaire-retraite des hauts responsables de l'Union africaine et de l'ONU pour consolider notre partenariat.

Ces efforts devraient s'accompagner de mesures visant à pérenniser notre engagement à œuvrer de concert, notamment au moyen d'évaluations, de planifications, de séminaires-retraites, de chantiers et d'ateliers communs. Nous devrions également envisager la possibilité d'étendre à d'autres disciplines le programme d'échange de connaissances et de compétences, actuellement axé sur le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de l'appui opérationnel.

En outre, je souscris à la recommandation visant à redéfinir les priorités du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité afin de mettre l'accent sur la prévention, la médiation et la pérennisation de la paix et sur les opérations de soutien à la paix, tout en renforçant la participation des femmes et des jeunes au programme relatif à la

paix et à la sécurité, ainsi que sur d'autres domaines transversaux, tels que les changements climatiques. Je conviens que la présence de bureaux régionaux dotés de toutes les attributions des bureaux de l'ONU serait précieuse pour faciliter les efforts de prévention et de médiation en coordination avec l'ensemble du système des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux. À cet égard, j'ai décidé de créer une équipe spéciale interinstitutions sur le partenariat ONU-Union africaine pour suivre la mise en œuvre des recommandations formulées par l'équipe chargée de l'analyse, notamment le renforcement du lien entre paix et développement, étayé par les droits humains et les activités humanitaires.

Je suis d'accord avec la recommandation consistant à élaborer une stratégie d'ensemble englobant les différents cadres ONU-Union africaine afin d'améliorer la cohérence interne, la coordination entre l'ONU et l'Union africaine et l'approche transversale.

À cet égard, je souscris à la recommandation de l'équipe chargée de l'analyse, selon laquelle le BNUUA gagnerait à être doté de capacités supplémentaires afin qu'il puisse s'acquitter plus efficacement de ce rôle de coordination. Je prends également note du déséquilibre des capacités entre les deux organisations et du fardeau de la coopération placé sur l'Union africaine, et j'ai l'intention d'entreprendre un état des lieux des mécanismes de coopération et de coordination existants afin de déterminer ce qui mériterait d'être rationalisé et simplifié.

L'accès aux contributions mises en recouvrement par l'ONU à l'appui des opérations de paix de l'Union africaine restera problématique. Je pense donc que notre capacité de répondre efficacement aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité sur le continent bénéficierait grandement d'une approche plus structurée du partage des charges. À ce propos, je suis ravi de constater l'élargissement du rôle de soutien opérationnel de l'ONU : de partenaire, elle est devenue à la fois partenaire de l'Union africaine et prestataire de services à l'Union africaine. Je souhaite investir à cette fin dans l'élaboration d'un modèle d'appui aux opérations de paix de l'Union africaine.

Quel que soit le moyen employé, il est essentiel d'atteindre cet objectif, que ce soit par des contributions volontaires ou par des contributions mises en recouvrement par l'ONU. J'espère qu'après cette analyse, il sera possible de parvenir à un accord à cet effet au Conseil de sécurité, accord qui répondra aux attentes légitimes de l'Union africaine et des pays fournisseurs de contingents, qui ont fait d'énormes sacrifices pour que la paix et la sécurité règnent en Afrique. En attendant, je compte élaborer conjointement avec l'Union africaine un modèle d'appui de l'ONU aux opérations de paix de l'Union africaine, dans le cadre des mandats existants.

Un partenariat durable doit reposer sur la confiance entre les deux organisations, ce qui nécessitera une meilleure collaboration entre les principaux acteurs, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine. Je soutiens pleinement la proposition visant à procéder ensemble à un examen régulier de ce partenariat. Le suivi et l'examen conjoints du partenariat permettront probablement aux deux organisations de faire des progrès accélérés et de mobiliser des soutiens supplémentaires. En attendant, je compte communiquer une synthèse de l'analyse stratégique indépendante aux dirigeants de la Commission de l'Union africaine afin de solliciter leurs réactions et d'obtenir leur engagement à mettre en œuvre les recommandations.

J'espère sincèrement que le partenariat entre nos deux organisations continuera de se renforcer. Beaucoup a été fait, mais il reste encore beaucoup à faire.

Je demande donc instamment au Conseil de sécurité de continuer à soutenir le renforcement de ce partenariat et, en particulier, les recommandations issues de cette analyse.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l’attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**